

Procès verbal de l'AG. Extraordinaire du jeudi 26 mai 2011

OBJET

Convocation d'une deuxième AGExtraordinaire , suite à l'AG.Extraordinaire du 06 mai 2011 , qui n'a pu , faute de quorum, statuer

a) sur les modifications des Statuts Nationaux entérinées à l'AG.Nationale 2011 à Boulazac (Dordogne).

b) sur la proposition de modification au Règlement Intérieur du Comité Départemental UFOLEP de l'Yonne .

OUVERTURE de l'AG.Extraordinaire , à 21 h , par Agnès Gautherin , Présidente du Comité Départemental.,après contrôle des licences et des pouvoirs .

Tableau de présence des membres du Comité Directeur
(Bureau et ordre alphabétique)

Exc = excusé NEx = Non excusé

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
Agnès Gautherin	x		Louise Charue	x		Maurice Ponce	x	
J.Claude Durand	x		Thierry Delabroy		NEx	Christian Poulin		Ex
José Vié	x		Daniel Fertin	x		Raymond Thillou	x	
William Bouriquet	x		Christian Guillaud	x		Françoise Tisserand	x	
Nicolle Durand	x		Eric Hardy	x		Daniel Truchy	x	
J.Louis Hamen		Exc	J.Maurice Lecorre		NEx	John Trutat		Ex
Michel Baronnat	x		M.Claude Moreau	x		Daniel Vallée	x	
Nicolas Brulé		Ex	Céline Parigot	x		Christiane Verrière	x	
J.Franc.Chalon		Exc	J.Baptiste Peyraud		Ex	Michel Vignoles	x	

pour mise en adéquation avec les Statuts Nationaux

Nombre de votants : 872

Majorité absolue : 437

Article 1d : *Le slogan « Une Autre Idée du Sport » est remplacé par « Tous les sports autrement ».*

Vote : 872 pour

Article 1g : *Ajouter « en assurant la formation et l'enseignement du secourisme sous toutes ses formes ».*

Vote : 872 pour

Article 1 : *« Une convention régit l'articulation fonctionnelle entre la Ligue de l'enseignement départementale et le comité départemental UFOLEP. »*

Vote : 872 pour

Article 7 : *« Au Comité Directeur, les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas admis ».*

Vote : 872 pour

Article 11 : *« Le Comité Directeur désigne un(e) délégué(e) et/ou directeur(trice) départemental(e) », AJOUTER, « permanent(e) ».*

Vote : 872 pour

Article 13 : *« Ses ressources comprennent3)les participations financières accordées par l'UFOLEP Nationale », AJOUTER , « et par la Ligue de l'Enseignement » .*

Vote : 872

Modification de l'article 4 des Statuts Départementaux sur proposition du Comité Directeur.

Proposition présentée au Comité Directeur le 24 février 2011 :

« Pour une répartition équitable des bénévoles au sein des instances dirigeantes du Comité Départemental, il est proposé que trois (ou quatre)(à préciser) licencié(e)s maximum d'une activité, pour laquelle la délégation départementale de l'Yonne délivre des licences, puissent siéger au sein du Comité Directeur UFOLEP.Yonne »

Décisions du CD en date du 24 février 2011

- a) Accord du CD pour que ce vœu soit soumis à l'AG : 7 pour - 4 contre - 1 abst).
- b) Après débat, il est décidé de proposer à l'AG : » Nombre maximum de licenciés d'une activité au sein du CD : 12 »

Vote de l'Assemblée Générale réunie ce jour : 449 pour – 423 contre .

Propositions de tarifs statutaires pour la saison 2011/2012

Rappel : La part à reverser au National a été fixée lors de l'AG.Nationale 2011. Les départements ne peuvent pas y apporter de modifications ; ils peuvent seulement « moduler » la part départementale.

Pour la saison 2011/2012, l'APAC a considérablement augmenté (6 €) l'assurance sur la licence R.3 . Le Comité Directeur a réfléchi à une mutualisation de cette augmentation sur l'ensemble des licences (R1 – R2 – R3) avec toutefois une augmentation plus importante sur la licence R3 et choisit de ne pas augmenter la part départementale sur l'affiliation des associations (qui reste à 20,75€) .

D'autre part, le Comité , afin de ne pas augmenter le prix de la licence « Dirigeant » a décidé de diminuer la part départementale sur cette licence.

Vote de l'Assemblée Générale sur cette proposition

805 pour - 67 contre

Questions diverses

A. Rappel concernant les formations

- Toutes les actions de formation sont gérées par la région qui détermine les dates et lieux .

B. Remarque concernant le football

- Il est demandé que soit revu le « calendrier annuel football » , en ce qui concerne la date de début et de fin de saison .

C. Commissions de discipline

- Actuellement, ces commissions ne peuvent plus siéger. Suite à l'élection complémentaire au Comité Directeur, elles comportent trop de membres du CD.

- Deux solutions : soit « éliminer » certains membres actuels des CD de discipline soit attendre d'autres candidatures .

Il est décidé d'opter pour la seconde solution.

Le 29 mai 2011

La secrétaire du Comité
Départemental
Nicolle Durand

La Présidente du Comité
Départemental
Agnès Gautherin

Compte-rendu adopté à l'unanimité lors de l'AG.2012